



DEEZER

Approbation par l'Assemblée générale du 9 juin 2026 des politiques de rémunération des mandataires sociaux, de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général

En application de l'article R. 22-10-14 (IV) du Code de commerce

L'assemblée générale du 9 juin 2026 a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général, telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2025 (chapitre 4 « Gouvernement d'entreprise », § 4.2.1) disponible sur le site de la Société (<https://www.deezer-investors.com/shareholders-fr/>), comme suit :

Résolutions	Résultat du vote
<i>8^{ème} résolution</i> Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) au titre de l'exercice 2026 (<i>vote ex ante</i>)	Approuvée à 98,44%
<i>9^{ème} résolution</i> Approbation de la politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration au titre de l'exercice 2026 (<i>vote ex ante</i>)	Approuvée à 98,44%
<i>10^{ème} résolution</i> Approbation de la politique de rémunération du directeur général au titre de l'exercice 2026 (<i>vote ex ante</i>)	Approuvée à 98,44%

DEEZER S.A.

Société anonyme au capital de 1.244.097,64 euros
Siège social : 24, rue de Calais – 75009 PARIS (France)
898 969 852 R.C.S. Paris